



Croissy-sur-Seine
le 30 septembre 2025

Contact :

Nicolas REVAUX

01 30 09 31 37

Objet

Dossier de subvention 2026

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2026 de la Commune, je vous invite à déposer avant le **25 octobre 2025**, votre demande de subvention éventuelle auprès du service financier.

Cette dernière devra être accompagnée comme les dispositions législatives et réglementaires en vigueur l'exigent :

- 1) De l'**objet précis** (activité, projet, action...) pour lequel vous sollicitez une subvention communale **et son montant**
- 2) Nombre d'adhérents en précisant le **nombre d'adhérents croissillons**
- 3) D'un **rapport d'activité** détaillé de l'année en cours nous permettant d'apprécier le fonctionnement de la structure (y compris évolution des activités et des adhérents payants d'une année sur l'autre, existence de sponsors ...)
- 4) Des comptes de résultats de l'année 2024, du compte prévisionnel au 30 septembre 2025 de votre association, du bilan financier et de la situation de trésorerie de celle-ci, ainsi que du budget prévisionnel 2026,
- 5) Pour les associations ayant perçu en 2024 et ou 2025 une subvention de la commune de Croissy-sur-Seine : un **compte rendu financier** (vous pouvez télécharger un modèle de compte rendu à remplir sur le site internet de la ville)
- 6) D'un **relevé d'identité bancaire récent** (même si vous avez déjà transmis votre **RIB** par le passé)

J'attire votre attention sur le fait que la remise d'un dossier complet au 25 octobre 2025 est impérative pour l'obtention d'une subvention. Après cette date, le dossier ne pourra pas être étudié.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de ma sincère considération.

Le maire,

Jean-Roger Davin

